

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Network and Satellite Services Division / Division des
services de satellite et de réseaux
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 4C2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet TELECOM EQUIPMENT & MAINT SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9566-110064/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client G9566-110064	Date 2012-04-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EO-015-23638	
File No. - N° de dossier 015eo.G9566-110064	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clément, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur 015eo
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0287 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 934-1411
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION À L'INVITATION 007

1) QUESTIONS ET RÉPONSES (Q et R):

QUESTION 23 a):

- Doit inclure - la configuration PBX doit inclure les prix de ces articles;
- Par exemple la ligne (43) PBX de classe 1 doit inclure tous les logiciels du système d'exploitation, copie(s) de sauvegard et de restauration des logiciel utilitaire(s), et les licences pour un système pleinement opérationnel et configuré;
- Le prix pour l'article (43) est nécessaire pour être inclus dans l'annexe B Tableau de Prix, onglet Tel C-1 PBX, configuré pour 1 utilisateur selon les directives décrites dans le guide des prix. S'il vous plaît confirmer.

RÉPONSE 23 a):

Le Canada a répondu à cette question. Voir la réponse à la question numéro 15 de la modification à l'invitation # 005. Le Canada ne mentionne aucunement la "configuré pour 1 utilisateur", dans les documents de soumission.

QUESTION 23 b):

- Doit soutenir - L'autocommutateur privé (PBX) doit avoir la capacité d'optionnellement soutenir cette exigence, mais les prix ne doivent pas être inclus dans le tableau de prix à des fins d'évaluation;
- Par exemple, a la ligne (41) L'autocommutateur privé (PBX) de classe 1 doit prendre en charge la liaison des connexions, notamment : a) l'établissement des communications IP, b) l'accès primaire RNIS; et c) le déclenchement par boucle ou par boucle du signal analogique;
- Ces articles seront procuré sur une liste de prix facultative et ne doit pas être inclus dans l'annexe B, Tableau de Prix, onglet Tel C-1 PBX. S'il vous plaît confirmer.

RÉPONSE 23 b):

Le Canada a répondu à cette question. Voir la réponse à la question numéro 15 de la modification à l'invitation # 005. Les soumissionnaires doivent fournir tous les prix à l'annexe B pour tous les produits de télécommunication et services de télécommunications faisant partie de leur réponse aux exigences détaillées dans l'EDT.

QUESTION 23 c):

- Doit permettre - L'autocommutateur privé (PBX) doit avoir la capacité de soutenir de façons optionnelle à cette exigence, mais les prix ne doivent pas être inclus dans le tableau de prix à des fins d'évaluation;
- Par exemple, à la ligne (38) L'autocommutateur privé (PBX) de classe 1 doit permettre le branchement d'un minimum de 40 lignes téléphoniques ;
- Les cartes à l'appui de ces lignes téléphoniques seront procuré sur une liste de prix facultative en option et ne doit pas être inclus dans l'annexe B Tableau de Prix, onglet Tel C-1 PBX. S'il vous plaît confirmer.

RÉPONSE 23 c):

Le Canada a répondu à cette question. Voir la réponse à la question numéro 15 de la modification à l'invitation # 005. Les soumissionnaires doivent fournir tous les prix à l'annexe B pour tous les produits de télécommunication et services de télécommunications faisant partie de leur réponse aux exigences détaillées dans l'EDT.

QUESTION 23 d):

- Doit fournir - L'autocommutateur privé (PBX) doit avoir la capacité et la fonctionnalité d' être inclus dans le tableau de prix pour les tableaux d'évaluation, même si ceci est en option;
- Par exemple, à l'article (40) L'autocommutateur privé de classe 1 doit fournir au centre de services les fonctionnalités optionnelles tel que spécifié dans un ROC qui comprennent...;
- Le prix pour l'article (40) est nécessaire pour être inclus dans l'annexe B Tableau de Prix, onglet Tel C-1 PBX, configuré pour 1 utilisateur en suivant les instructions décrites dans le classeur des prix. S'il vous plaît confirmer

RÉPONSE 23 d):

Le Canada a répondu à cette question. Voir la réponse à la question numéro 15 de la modification à l'invitation # 005. Le Canada ne mentionne aucunement la "configuré pour 1 utilisateur", dans les documents de soumission.

QUESTION 24:

- Selon le contrat initial (INESS) et afin de permettre la flexibilité à la Couronne de procurer le type et la quantité de cartes périphériques, licences de logiciels, les fonctionnalités, lignes, etc. pour chaque emplacement prévu dans les Zones PS visées de l'annexe A-1, s'il vous plaît confirmer que le soumissionnaire doit offrir un niveau de rabais de (0 à 99%) de la liste de prix publiée pour chaque catégorie de produit dans chaque terme qui s'appliquera à tous les équipements de réseaux et services de soutien au sein de la même catégorie de produits.

RÉPONSE 24:

Les exigences d'appel d'offres sont clairement énoncées dans la DP.

QUESTION 25:

- Si les questions 23 et 24 sont confirmées, nous retirons les questions suivantes. Toutefois, si ce n'est pas confirmé nous aurons besoin de plus amples renseignements afin de compléter l'annexe A des livres de prix et de demander une réponse à ce qui suit;
- Les soumissionnaires doivent inclure toutes les composantes de matériels et logiciels nécessaires pour répondre aux besoins identifiés pour toutes les classes de produits de télécommunication. Les exigences ne précisent pas la configuration pour chaque catégorie d'autocommutateur privé (PBX). Les soumissionnaires ne peuvent pas énumérer toutes les composantes possibles dans le livre de prix de l'Annexe B, car il y a des centaines d'articles et logiciels qui peuvent être utilisés pour une configuration.

Est-ce que le Canada pourrait s'il vous plaît fournir les informations suivantes pour l'autocommutateur privé (PBX) de classe 3:

- A. Le nombre de téléphones numériques pour chaque classe de PBX;
- B. Le nombre de téléphones analogiques pour chaque classe de PBX;
- C. L'accès primaire RNIS;

- D. Le nombre de RNIS PRI;
- E. Le nombre de déclenchement par boucle du signal analogique;
- F. Le nombre de déclenchement par boucle;
- G. Le nombre de sélection directe à l'arrivée (SDA);
- H. Si un Systèmes de téléavertissement par zone sera utilisé ;
- I. L'exigence de fonction de messagerie et de comptage;
- J. L'exigence d'attendant automatisés
- K. Le support de sauvegarde, la capacité, nombre de
- L. Conférence téléphonique, la capacité pour ad hoc et rencontre moi;
- M. Nombre et type d'annonces RAN qui seront nécessaires.
- N. Source musicale

RÉPONSE 25:

Le Canada ne m'étendra pas sur les exigences énoncées ci-dessus car nos exigences ont été clairement énoncées dans l'annexe A - EDT.

QUESTION 26:

- À la partie 7, clauses du contrat subséquent, 7.9 paiement (d), Crédits de paiement, (iv) Crédits de service pour non-respect du niveau de service concernant la réponse des bureaux de service (NS-RBS), est un montant de 500 \$ par jour;
- À l'annexe A-EDT, section 10.1 l'article (285) définit le Le niveau de service relatif à la réponse reçus par le bureau de service a une mesure mensuel. Est-ce que le Canada peut confirmer si la pénalité prévue ci-dessus est pour une peine de 500\$ par mois et non 500\$ par jour, ce qui pourrait signifier une pénalité de 10 000\$ par mois.

RÉPONSE 26:

À la DP, PARTIE 7, 7,9 Paiement, Crédits de paiement (d), (iv);

SUPPRIMER: (iv) Crédits de service pour non-respect du niveau de service concernant la réponse des bureaux de service (NS-RBS) dans son intégrité;

INSERER: (iv) **Crédits de service pour non-respect du niveau de service concernant la réponse des bureaux de service (NS-RBS)**

- (A) Si l'entrepreneur ne respecte pas le niveau de service concernant la réponse des bureaux de service, comme défini à l'alinéa de l'EDT, Niveaux de service, l'entrepreneur doit fournir un crédit de 500\$ par mois.

QUESTION 27:

- À l'EDT général, l'article (14) (BGP) ainsi que les termes et conditions 7.16. Le Canada a demandé un numéro sans frais unique pour le bureau de gestion de programme (BGP) et un numéro de téléphone sans frais pour le service de maintenance.
- S'il vous plaît confirmer que les appels pour des incidents de maintenance iront directement aux ST, et les appels à la BGP sont lié à des questions, des plaintes et la facturation.

RÉPONSE 27:

Il est entièrement à la discrétion du vendeur de déterminer comment l'exigence pour le BGP sans frais, entretien, et les ST seront respectées.

QUESTION 28:

- Dans la partie 7, clauses du contrat section 7.9 paiement (A iii) déclare que pour la fourniture de soutien technique (se référer à la section 7.0 soutien technique dans le EDT) quand ceci est demandé par le Canada et en tenant compte que l'entrepreneur doit remplir de façon satisfaisante ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé le taux mensuel ferme qui s'applique au numéro de service tel que indiqué dans l'annexe B, la TPS / TVH en sus;
- Est-ce que le Canada peut s'il-vous plaît confirmer que le soutien technique (ST) sera commandé sur une DRC initiale et l'entrepreneur va facturer sur une base mensuelle pour la durée du contrat, une fois que le système initial a été installé et accepté.

RÉPONSE 28:

L'exigence de ST sera procurée sur une DRC tel que indiqué dans l'énoncé des travaux, cependant, le Canada se réserve le droit de procurer le ST sur demande par le Canada, par conséquent, nous ne nous engageons pas à l'inclure dans le DRC initiale.

QUESTION 29:

- Q & R 11 a déclaré qu'il est tout à fait à la discrétion du Canada si le PMSL, PMSP, et / ou PMRD identifiés dans l'annexe B sera procurée;
- S'il vous plaît confirmer que l'accès aux ST est disponible uniquement si le Canada procure PMSL, PMSP et / ou PMRD.

RÉPONSE 29:

Le Canada se réserve le droit de procurer le ST sur demande par le Canada, même si nous n'avons pas commandé du PMSL, PMSP et / ou PMRD sur une DRC.

QUESTION 30:

- L'annexe B, tableau de prix, onglets Tel de C1, C2, Tel. autocommutateur class 3, onglets Tel de C1, 2, 3, 4, 5 Tel. num. onglets Tel. analog. de C1, C2, C3 - Les soumissionnaires sont limités à fournir seulement 10 ligne d'entrer pour la solution proposée (c.-à-numéro de partie, description, Qté. etc.) Selon la solution proposée, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir beaucoup plus que 10 articles pour répondre aux exigences de la DP tel que indiqué dans l'énoncé des travaux;
- Nous demandons à la Couronne de débloquer l'annexe B, tableaux de prix pour permettre aux soumissionnaires de fournir autant de lignes que possible au sein de chacun des onglets référencés ci-dessus. S'il vous plaît confirmer et fournir les tableaux de prix révisés.

RÉPONSE 30:

Le Canada ne va pas déverrouiller l'annexe B tel que demandé. L'annexe B - Tableaux de prix, ont été mise à jour dans la publication de la modification no 006.

QUESTION 31:

- La modification 005, Q & R 16: Je vous remercie d'avoir révisé l'annexe B - tableau de prix pour permettre l'identification de FMO multiples. Les deux ensembles de téléphone numérique et analogique peuvent être fournis par des différents FMO, l'annexe B - tableau de prix dans la section escompte de prix a seulement de l'espace pour insérer un FMO pour tous les téléphones numériques et analogiques;
- S'il vous plaît ajuster le livre des prix afin de permettre multiples FMO pour chaque class de téléphone.

RÉPONSE 31:

Le Canada ne fera pas ce niveau de changement à l'annexe B. L'annexe B a toutefois été remplacé dans la modification no 006 et maintenant elle comprend suffisamment de cellules afin de permettre au soumissionnaire d'incérer l'information nécessaires dans leur soumission.

QUESTION 32:

- L'annexe B - tableaux de prix; Tel. Autocommutateur, Tel-C1 cellule P28, Q28, R28, S28 pour PMSP-1 sont en lien direct avec le % du prix unitaire utilisée pour calculer le taux unitaire total mensuel ferme du PMRD, tel que indiqué sur l'onglet de réduction de prix. La même erreur se produit sur l'onglet du Tel. Autocommutateur, Tel-C2 et Tel-C3. Dans le cas où la Couronne voudrait voir un exemple, nous pouvons transmettre un tableau compléter;
- S'il vous plaît corriger et resoumettre les onglets de prix afin que les soumissionnaires puis les compléter.

RÉPONSE 32:

L'annexe B a été mise à jour dans la modification no. 006 en réponse à la question 30 et comprend les corrections apportées aux onglets afin de permettre aux soumissionnaires de remplir l'annexe B en conséquence.